

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Purcella 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser, au porteur de projet, les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion, évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités décrites dans la Politique de Confidentialité : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
14, rue Violet

25000 Besançon

03 81 47 95 14

bfcbesancon@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

LA COMMUNE DE BREY ET MAISON DU BOIS

Mairie

26 rue Principale

25240 Brey et Maison du Bois

03 81 69 16 05

mairie.breymaisondubois@wanadoo.fr

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Brey et Maison du Bois - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

**FONDATION
DU
PATRIMOINE**

► Je donne !
**Pour la
restauration de**

**la statue de la Vierge
à Brey et
Maison du Bois**
Doubs



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Soutenez la restauration de cette statue

◆ LE PROJET

La commune a décidé d'engager une restauration complète du monument de la Vierge : nettoyage du socle et de la statue, décapage et mise en peinture de la grille en fer forgé, décaissement et réhabilitation du jardinet.

◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La deuxième moitié du XIX^e siècle a été caractérisée en France, par une dévotion nouvelle à la Vierge Marie, alors que se multipliaient des apparitions comme à la Salette en 1846 et surtout à Lourdes en 1858. Dès lors, des statues à la Vierge ont été érigées un peu partout et jusque dans les plus petits villages.

La paroisse de Brey et Maison-du-Bois n'a pas échappé à la règle, tant la ferveur religieuse de ses ouailles y était grande et en particulier celle d'une famille très pieuse, la famille Deniset. Cette dernière, établie au village depuis sa création au 13^e siècle, compta de nombreux prêtres à partir des années 1800. L'un d'eux, Claude François Deniset (1813-1896), sentant sa fin toute proche, finança pour sa paroisse natale, la construction d'un monument à la « Vierge immaculée ». L'édifice fut érigé quelques mois avant sa mort, sur un terrain offert par sa famille en haut du village.

◆ POURQUOI RESTAURER CE MONUMENT RELIGIEUX ?

Les différentes municipalités de ces dernières années, soucieuses de conserver leur patrimoine, ont entrepris la réhabilitation progressive des ouvrages de la commune. En 2013, ce fut celle de la chapelle Sainte Barbe au hameau de Maison du Bois. Puis vint le tour de deux lavoirs. Une réflexion a aussi été engagée sur le devenir de l'église, délaissée pour les offices religieux. Concernant la statue de la Vierge, assez classique d'un point de vue architectural, la municipalité actuelle s'est interrogée pour savoir si elle pouvait, elle aussi, bénéficier d'une réhabilitation ? La réponse a été positive, compte tenu du parti-pris de l'équipe municipale qui entend ne pas laisser à l'abandon les rares témoignages de son passé, en particulier ceux des édifices religieux.

Montant des travaux	12 993 € HT
Objectif de collecte	8 000 €
Début des travaux	Printemps 2023

Credit photos © Commune de Brey et Maison du Bois



Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la statue de la Vierge à Brey et Maison du Bois

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/81930
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

la statue de la Vierge à Brey et Maison du Bois

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Cout réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Cout réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Cout réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €

Reduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐